

thématique

N° 67 - Juillet 2016

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Un retour à l'emploi plus durable en Ile-de-France

En Ile-de-France, les 534 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au cours de l'année 2010 sont plus diplômés et plus qualifiés que leurs homologues des autres régions. Deux ans après leur inscription, 19 % d'entre eux se déclarent en emploi, soit une proportion comparable au niveau national. Toutefois, ce résultat est fortement sous-estimé car une partie des demandeurs d'emploi, sortis des listes pour absence au contrôle ou radiation administrative, situations plus fréquentes en Ile-de-France, ont en réalité retrouvé un travail, mais ne l'ont pas signalé à leur agence Pôle emploi. Dans la région, le taux de retour à l'emploi a diminué avec la crise de 2008, mais moins que dans le reste du pays. Le retour à l'emploi est durable, c'est-à-dire non suivi d'une réinscription dans les six mois qui suivent la sortie des listes, dans 94 % des cas, contre 89 % en moyenne nationale. Dans les différentes zones d'emploi franciliennes, le taux de retour à l'emploi varie selon le profil des demandeurs d'emploi et les caractéristiques socio-économiques du territoire, telles que le taux de chômage.

Le taux de chômage de l'Ile-de-France figure parmi les plus faibles des régions de France métropolitaine. Si cet indicateur est souvent privilégié pour analyser le marché du travail, il ne suffit pas à résumer les difficultés d'accès à l'emploi. En effet, il ne décrit ni la réalité du dynamisme du marché de l'emploi, ni la durée de la recherche d'emploi, ni les mouvements que font les individus entre inactivité, chômage et emploi. De ce point de vue, l'analyse du parcours des demandeurs d'emploi à la suite de leur inscription à Pôle emploi apporte une information complémentaire sur le fonctionnement du marché du travail en Ile-de-France.

Des demandeurs d'emploi plus diplômés et plus qualifiés en Ile-de-France

Tout au long de l'année 2010, 534 200 personnes se sont inscrites sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B ou C en Ile-de-France (*Champ de l'étude*). Ce flux annuel de nouveaux entrants sur les listes de Pôle emploi constitue une part majoritaire du stock de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2010 qui s'élève à 724 800, dont 37 % d'inscrits depuis plus d'un an. La suite de l'étude est consacrée aux caractéristiques et au parcours de ces nouveaux inscrits.

Les nouveaux demandeurs d'emploi franciliens inscrits en 2010 ont un profil sensiblement différent de celui des demandeurs en France métropolitaine. En premier lieu, ils sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur long (23 % contre 14 %) et plus qualifiés.

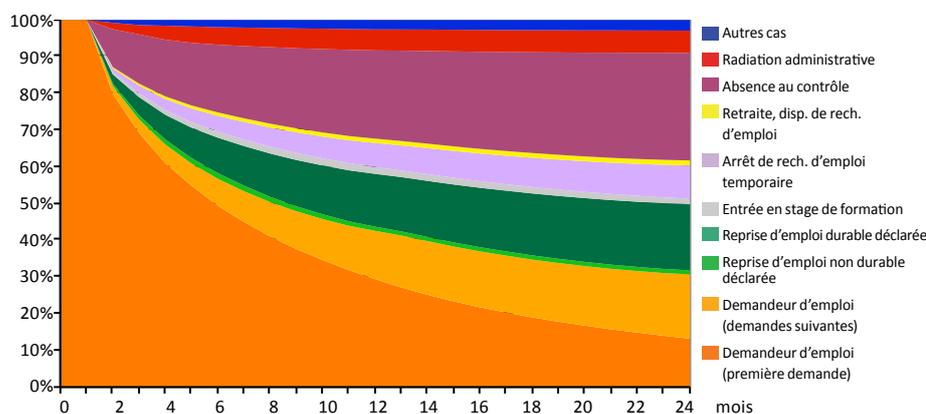
Des demandeurs d'emploi plus diplômés et plus qualifiés en Ile-de-France

Principales caractéristiques socio-démographiques de la cohorte des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2010 (en %)

	Ile-de-France	France métropolitaine
Nombre de demandeurs d'emploi de la cohorte 2010	534 200	2 768 400
Niveau de formation		
Bac + 3 et supérieur	22,7	14,4
Qualification		
Employés	67,0	62,8
Cadres	13,1	7,3
Ouvriers	9,5	19,2
Âge		
18 à 25 ans	30,0	33,4
50 à 64 ans	10,8	11,3
Sexe		
Femmes	50,2	51,2

Source : Pôle emploi-Dares, Fichier historique statistique

Un demandeur d'emploi francilien sur cinq se déclare en reprise d'emploi au bout de 24 mois de suivi



Champ : Demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C entrés sur les listes de Pôle emploi au cours de la période considérée, non inscrits dans les 6 mois précédant l'entrée et restant inscrits au moins 1 mois.

Source : Pôle emploi-Dares, Fichier historique statistique

Si, comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, les employés représentent deux demandeurs d'emploi franciliens sur trois inscrits en 2010, la part des cadres en recherche d'emploi est deux fois plus élevée dans la région. Ceci s'explique en grande partie par le fait que les postes de cadres constituent une part importante des emplois en Ile-de-France (29 %, contre 17 % dans l'ensemble de la France métropolitaine). En revanche, les ouvriers ne représentent que 9 % des demandeurs d'emploi franciliens, soit deux fois moins qu'au niveau national, en raison de la structure des emplois offerts dans la région capitale.

Plus diplômés, les demandeurs d'emploi franciliens sont de fait moins jeunes (30 % de 18 à 25 ans, contre 33 % en France métropolitaine).

La population en recherche d'emploi est également un peu moins féminine dans la région. En revanche, comme dans le reste de la France métropolitaine, les demandeurs d'emploi franciliens sont en majorité des célibataires et six sur dix n'ont pas d'enfant.

Les motifs d'inscription à Pôle emploi font aussi ressortir des particularités franciliennes : ils relèvent plus souvent qu'au niveau national d'un licenciement (23 % contre 17 %) et moins souvent d'une fin de contrat à durée déterminée (23 % contre 27 %). Enfin, les demandeurs d'emploi franciliens privilégient davantage la recherche d'un contrat à durée indéterminée (95 %, contre 92 % en moyenne nationale) et d'un travail à temps complet (91 % contre 88 %).

Le profil des demandeurs d'emploi n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du territoire régional. Par exemple, les demandeurs d'emploi des zones d'emploi de Houdan et de Rambouillet sont plus âgés et plus diplômés que la moyenne francilienne et sont plus souvent cadres. À l'opposé, ceux des zones d'emploi d'Étampes, de Meaux, de Melun, de Coulommiers, de Nemours, de Provins, de Mantes-la-Jolie et de Montereau-Fault-Yonne sont plus jeunes, moins diplômés et occupent plus fréquemment des emplois d'ouvriers.

Un taux de retour à l'emploi francilien proche de celui de la France métropolitaine

En 2012, deux ans après leur inscription, 19,1 % des demandeurs d'emploi franciliens se sont déclarés en reprise d'emploi. Bien qu'ils soient plus diplômés et plus qualifiés, ils ne paraissent cependant pas avantagés : cette proportion de retour à l'emploi est comparable à celle observée au niveau national (20,0 %).

Toutefois, au bout de ces deux ans, 30,7 % seulement se déclarent encore en demande d'emploi, soit 4,2 points de moins que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cela signifie que les demandeurs d'emploi franciliens se retrouvent, plus souvent qu'ailleurs, dans une situation administrative différente de la « reprise d'emploi » ou de la « demande d'emploi », telles

que ces deux situations sont appréhendées à travers les fichiers de Pôle emploi. Ils sont, notamment, davantage concernés par les radiations et les absences au contrôle que dans les autres régions.

Plus de radiés et d'absents au contrôle, mais moins de stagiaires en Ile-de-France

Les demandeurs d'emploi franciliens font l'objet de davantage de radiations administratives, l'écart avec la moyenne nationale se creusant de façon significative au bout de six mois et s'accroissant encore au bout de douze mois. Après deux ans d'inscription, 6,1 % des demandeurs d'emploi franciliens de la cohorte 2010 ont été radiés, contre 5,1 % en France métropolitaine.

L'Ile-de-France se singularise plus encore par les absences au contrôle (29,3 %, contre 25,1 % en France métropolitaine à l'issue des deux années) qui peuvent s'expliquer en partie par une plus forte mobilité de la main-d'œuvre francilienne. Ainsi, les demandeurs d'emploi qui déménagent en dehors de la zone de compétence de leur agence Pôle emploi ne peuvent plus être suivis au sein des cohortes, quand bien même ils signalent ce déménagement et se réinscrivent dans une autre agence de la région.

Toutefois, les absences au contrôle, comme les radiations administratives, peuvent concerner des personnes ayant trouvé un emploi mais qui ne l'ont pas signalé à Pôle emploi. Selon l'enquête « Sortants » de décembre 2013 (réalisée par la Dares et Pôle emploi), 46 % des demandeurs d'emploi franciliens sortis des listes dans le mois précédent pour un défaut d'actualisation et 18 % de ceux qui sont sortis pour une radiation administrative ont en réalité retrouvé un emploi (contre respectivement 46 % et 26 % au niveau national). Ainsi, les reprises d'emploi sont sous-estimées, en Ile-de-France comme dans le reste de la France.

Autre particularité francilienne, au bout de 24 mois, les demandeurs d'emploi sont moins souvent en stage que la moyenne nationale (1,6 % contre 2,7 %). Cet écart pourrait s'expliquer par une plus grande qualification des demandeurs d'emploi franciliens, moins concernés par l'offre de formation de Pôle emploi.

En revanche, s'agissant des arrêts temporaires de recherche d'emploi, ils sont du même ordre en Ile-de-France et dans le reste de la France métropolitaine.

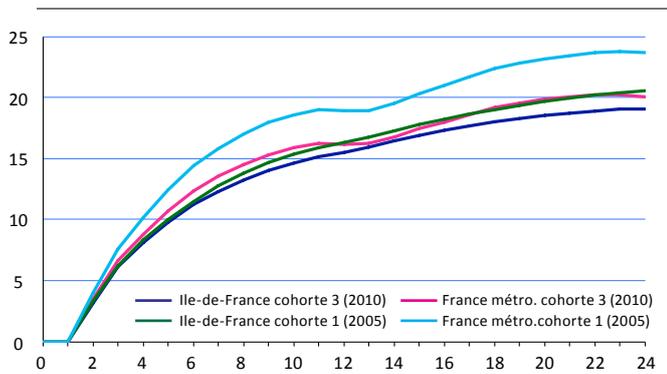
Un retour à l'emploi durable prépondérant en Ile-de-France

Dans le cadre de l'étude, le retour à l'emploi durable correspond aux sorties pour reprise d'emploi non suivies d'une réinscription à Pôle emploi dans les six mois. Il est largement dominant puisqu'il concerne 94 % des retours à l'emploi au bout de deux ans dans la région, contre 89 % seulement en France métropolitaine. Ainsi, pour la cohorte 2010, en Ile-de-France, le taux de retour à l'emploi durable au bout de deux ans est de 18,0 %, contre seulement 1,1 % de retours à l'emploi suivis d'une réinscription dans les six mois.

De même, en observant l'ensemble des trajectoires individuelles, les demandeurs d'emploi franciliens connaissent plus souvent qu'ailleurs en France des reprises d'emploi durable au cours des deux années de suivi de la cohorte.

Pour autant, le taux de retour à l'emploi durable diffère sensiblement d'une zone d'emploi à l'autre. Il dépasse 20 % à Houdan, Saclay, Plaisir, Rambouillet et Coulommiers, mais est en deçà de 15 % à Roissy - Sud Picardie ou à Montereau-Fault-Yonne. Ces différences semblent refléter les disparités de profil des demandeurs d'emploi entre les territoires franciliens.

Le taux de retour à l'emploi a moins souffert de la crise en Ile-de-France



Champ : demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C entrés sur les listes de Pôle emploi au cours de la période considérée, non inscrits dans les 6 mois précédant l'entrée et restant inscrits au moins 1 mois. Trois cohortes sont observées dans la présente étude : la cohorte 1 entre le 01/07/2005 et le 30/06/2006, soit avant la crise ; la cohorte 2 entre le 01/07/2008 et le 30/06/2009, soit pendant la crise ; la cohorte 3 entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010, soit dans une période récente de persistance de la crise.

Source : Pôle emploi-Dares, Fichier historique statistique

La crise a réduit les chances de retour à l'emploi en Ile-de-France, mais dans une moindre mesure qu'au niveau national

En Ile-de-France, le retour à l'emploi a été affecté par la crise de 2008-2009 : deux ans après leur inscription à Pôle emploi, 20,6 % des demandeurs d'emploi de 2005 (cohorte 1) s'étaient déclarés en emploi contre 19,1 % de ceux qui se sont inscrits en 2010 (cohorte 3). Toutefois, l'impact de la crise a été modéré en Ile-de-France au regard de la situation observée en France métropolitaine, où les chances de retour à l'emploi ont diminué de 3,6 points (de 23,6 % à 20,0 %).

Premier élément d'explication, le taux de retour à l'emploi de la première cohorte étant plus bas en Ile-de-France qu'en province, il a moins diminué, en partie par un « effet plancher ». Ensuite, la crise a frappé l'Ile-de-France plus tardivement que les autres régions et de façon plus atténuée, en raison notamment de la structure sectorielle du tissu productif francilien, davantage composé de services.

Le taux de retour à l'emploi ne s'est pas amélioré pour les demandeurs d'emploi inscrits au cours de l'année 2010 par rapport à ceux de la cohorte 2008, traduisant ainsi une persistance des difficultés à trouver un emploi après la crise.

Dans toutes les zones d'emploi franciliennes, la crise semble avoir réduit les chances d'avoir retrouvé un emploi au bout de deux ans. En effet, le taux de retour à l'emploi a diminué dans toutes les zones d'emploi entre les cohortes 1 (2005) et 3 (2010). Les plus fortes baisses s'observent à Montereau-Fault-Yonne (- 6,0 points), à Meaux (- 4,3 points) et à Provins (- 4,2 points).

Dans la plupart des zones d'emploi, le taux de retour à l'emploi baisse de manière significative entre la première et la deuxième cohorte (2008-2009, en pleine crise), puis plus faiblement entre les cohortes 2 et 3.

Le taux de retour à l'emploi diminue en revanche plus fortement entre la deuxième

et la troisième cohorte qu'entre la première et la deuxième à Nemours (21,8 % puis 20,3 % et enfin 18,0 %) et Étampes (24,2 % puis 23,7 % et enfin 20,8 %).

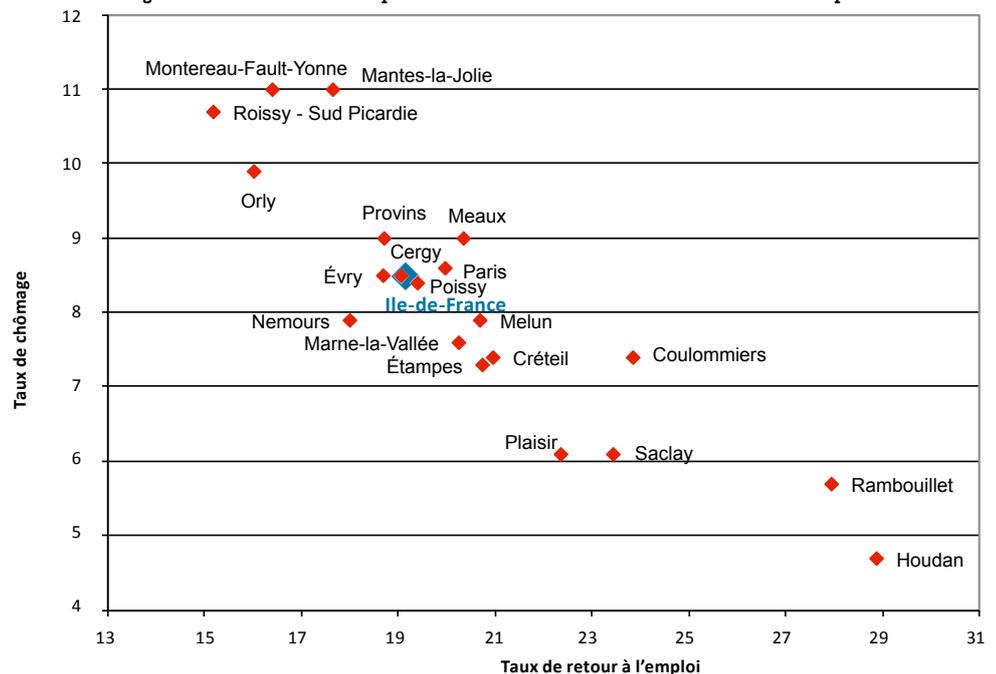
Certaines zones d'emploi ont plutôt bien résisté à la crise. C'est notamment le cas de Paris, zone d'emploi très hétérogène, qui s'étend bien au-delà des limites administratives de la capitale, et dont le taux de retour à l'emploi, quasi-identique à celui observé dans l'ensemble de la région, est resté relativement stable, mais faible tout au long de la période considérée (de 19,8 % pour la cohorte de 2005 à 19,1 % pour celle de 2010). Ce taux a également peu évolué dans la zone d'emploi de Houdan, où il est, à l'inverse de Paris, élevé pour les trois cohortes étudiées (de 30,1 % pour la première cohorte à 28,9 % pour la troisième).

Pour les zones d'emploi de la région, taux de retour à l'emploi et taux de chômage sont liés

Dans les zones d'emploi franciliennes, le taux de chômage et le taux de retour à l'emploi au bout de deux ans sont corrélés négativement. Les zones d'emploi aux taux de chômage les plus élevés en 2012 sont également celles qui présentent les taux de retour à l'emploi les plus faibles et inversement. Ainsi, Rambouillet et Houdan se distinguent par leur faible niveau de chômage et leur fort taux de retour à l'emploi, notamment liés au profil de leurs demandeurs d'emploi, plus qualifiés et plus diplômés que la moyenne régionale. Dans une moindre mesure, les zones d'emploi de Saclay et Plaisir se trouvent également dans une situation plus favorable que la moyenne francilienne. À l'inverse, le retour à l'emploi est plus difficile dans les zones d'emploi de Roissy - Sud Picardie et Orly, caractérisées par un fort taux de chômage, en lien avec la moindre qualification des demandeurs d'emploi, qui sont plus souvent qu'ailleurs des premières entrées à Pôle emploi.

Néanmoins, cette relation entre taux de chômage et taux de retour à l'emploi n'est pas systématique. En effet, deux zones d'emploi proches en termes de taux de chômage peuvent présenter des taux de retour à l'emploi significativement différents. C'est le cas de Saclay et Rambouillet par exemple. Par ailleurs, des zones d'emploi proches au regard des caractéristiques de leurs demandeurs d'emploi peuvent être très différentes du point de vue des taux de chômage et de retour à l'emploi. Par exemple, Montereau-Fault-Yonne et Mantes-la-Jolie ont une situation beaucoup plus dégradée que d'autres zones d'emploi aux caractéristiques socio-démographiques voisines comme Coulommiers.

Taux de chômage et taux de retour à l'emploi sont fortement corrélés dans les zones d'emploi franciliennes



Source : Insee, taux de chômage localisés ; Pôle emploi-Dares, Fichier historique statistique

Champ de l'étude

L'étude porte sur les demandeurs d'emploi âgés de 18 à 64 ans inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C.

Afin d'estimer un éventuel effet de la conjoncture économique sur le retour à l'emploi, trois cohortes de demandeurs d'emploi sont étudiées :

- cohorte 2005 ou première cohorte : personnes inscrites du 01/07/2005 au 30/06/2006, soit avant la crise ;
- cohorte 2008 ou deuxième cohorte : personnes inscrites du 01/07/2008 au 30/06/2009, soit pendant la crise ;

- cohorte 2010 ou troisième cohorte : personnes inscrites du 01/01/2010 au 31/12/2010, soit dans une période de persistance de la crise.

Dans ces cohortes, seules sont retenues les personnes restées inscrites au moins un mois et absentes des listes de Pôle emploi (en catégories A, B ou C) dans la période de six mois précédant leur inscription.

Chaque demandeur d'emploi d'une cohorte est suivi de façon identique pendant les 24 mois qui suivent son inscription sur les listes de Pôle emploi.

Source et définitions

Les données utilisées sont extraites du **fichier historique statistique (FHS)** de Pôle emploi. Il s'agit d'un panel exhaustif de demandeurs d'emploi permettant de retracer précisément la succession des périodes de recherche d'emploi qu'a pu connaître un même individu. Le fichier est dit historique parce qu'il enregistre, durant les dix dernières années et sur l'ensemble du territoire, tous les événements successifs concernant les personnes qui ont été inscrites sur les listes de Pôle emploi sur cette période, qu'elles soient ou non inscrites à la date d'extraction du fichier. Cette approche longitudinale complète l'approche transversale donnée par la statistique du marché du travail (STMT). Par conséquent, il s'agit des personnes inscrites à Pôle emploi et non pas des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), ni au sens du recensement de la population. À chaque sortie des listes, un motif est renseigné : c'est ce motif qui est utilisé pour caractériser la situation de la personne en dehors de la recherche d'emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en **différentes catégories** :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite

longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;

- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emplois en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Le retour à l'emploi désigne la sortie des listes pour motif déclaré « Reprise d'emploi ». L'expression de « retour à l'emploi » est une simplification de langage. En effet, le fichier FHS permet seulement de connaître le motif de sortie des listes, mais pas le parcours réel du demandeur en dehors des listes. Ainsi, rien ne garantit qu'un demandeur absent plusieurs mois des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi ait effectivement occupé un emploi continuellement durant cette période. Par ailleurs, on parlera de « retour » à l'emploi quand bien même une partie des demandeurs d'emploi sortant du chômage vers l'emploi a pu ne jamais travailler auparavant (en particulier ceux inscrits à la fin de leurs études) et quand bien même une partie a pu avoir un ou plusieurs emplois tout en étant inscrit sur les listes de Pôle emploi en exerçant une « activité réduite » (catégories B et C).

Le retour à l'emploi « durable » correspond au retour à l'emploi non suivi d'une réinscription dans les six mois, à l'exception des sorties vers des contrats aidés non marchands.

Pour en savoir plus

- Calvier C., Dahmouh A., Godonou C., « Retour à l'emploi : des perspectives inégales selon le profil des demandeurs d'emploi et les territoires », *Synthèse thématique* n° 68, juillet 2016.
- Dahmouh A., « Depuis la crise, la reprise d'emploi est plus difficile pour les demandeurs d'emploi franciliens », Direccte, *Bref Thématique* n° 58, avril 2015.
- Duguet E., L'Horty Y., Sari F., « Les effets de la crise sur les disparités locales de sortie du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes », TEPP, rapport de recherche, janvier 2015.